



## temoins hors sujet de l'employeur

Par **TSM**, le **07/04/2013** à **09:01**

Bonjour.

Je saisie les prud'hommes pour Harcèlement sexuel et moral....

L'employeur a réunie quelques témoins de ses employés contre moi sur N'importe quoi, ....que je leur ai mal parlé...que je qualifie **COMME UN COMLOT** monté par mon employeur pour mieux me licencier par la suite....

C'est la remarque que je veux souhaite que mon conseiller soulève dans ses conclusions afin d'attirer l'attention du Conseil de Prud'Hommes sur la valeur contestable selon vous de ces témoignages dans l'affaire qui m'oppose à l'employeur en plus qu'il proviennent de subordonnés...

Aucun témoins ne répond **AUX GRIEFS** de la saisine.

Que me conseillez-vous ?? peut-on préciser aux juges que ces témoignages sont **NUL** et non à venu car ils ne répondent **GUERE** à nos griefs ???

Merci de votre conseille.

Tsm

Par **Paul PERUISSET**, le **07/04/2013** à **09:33**

Bonjour,

Rassurez-vous, votre défenseur (s'il est un habitué des plaidoiries) saura démonter les attestations litigieuses.

D'autre part, les Conseillers sauront également faire le tri.

Cordialement,  
Paul PÉRUISSET

Par **TSM**, le **07/04/2013** à **09:58**

Merci de votre réconfort.

Oui en effet. Ce n'est pas un simple conseiller prud'hommal. C'est un HAUT PLACE. il a plus qu'une habitude mais Expérimenté en la matière.

Mais je me sent tellement petit face à ce géant bondé de pognon, manipulateur, paie les gens qui veulent pour monter un complot contre moi comme par le passé. il nous avait déjà manipulé contre d'autres personnes de l'entreprise....

Merci de votre réconfort.

Tsm

Par **P.M.**, le **07/04/2013** à **14:42**

Bonjour,

Les témoins ne sont pas là pour répondre aux griefs que vous reprochez à l'employeur mais pour attester de faits constatés dont ils ont eu connaissance...

Vos conclusions pourraient en effet attirer l'attention du Conseil de Prud'Hommes sur la valeur contestable selon vous de ces témoignages dans l'affaire qui vous oppose à l'employeur en plus qu'il proviennent de subordonnés...